

Déclaration du témoin tiers parti **Normes de gouvernance de l'agriculture protégée**

Les exploitants en agriculture protégée (AP) de systèmes de chimigation en circuit fermé (soit application par bassinage) sont tenus de procéder à une évaluation de la gestion de l'eau, en présence d'une tierce partie témoin, pour obtenir la certification en vertu des Normes de gestion de l'agriculture protégée (NGAP). De plus, conformément à la décision de réévaluation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) concernant l'imidaclopride et ses préparations commerciales associées, les serres utilisant un système de recirculation fermé doivent entreprendre un audit par une tierce partie. Celle-ci valide les systèmes de recirculation fermés de l'installation. Elle s'assure aussi que les autres mesures sont suffisantes pour empêcher les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement contenant ce produit d'entrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs ou d'autres eaux.

Nom de la tierce partie :	
---------------------------	--

En tant que tierce partie, je déclare que :

<input type="checkbox"/>	J'ai lu le Protocole C1 du « Manuel d'évaluation de l'eau des installations de catégorie 1 ».
<input type="checkbox"/>	J'ai passé en revue la méthode d'essai utilisée par l'exploitant et je confirme que j'ai les capacités et les connaissances nécessaires pour assister efficacement au processus d'essai et à l'établissement du rapport correspondant.
<input type="checkbox"/>	Je n'ai aucun lien de parenté avec les propriétaires de l'exploitation, je n'ai aucun intérêt financier dans l'exploitation et je ne suis ni employé, ni client de l'exploitation.

En outre, je confirme ce qui suit :

<input type="checkbox"/>	J'ai passé en revue les plans tels que construits de l'installation et les plans utilisés pour identifier les divers systèmes de chimigation en circuit fermé et ceux de la gestion des eaux de ruissellement, liés à tous les systèmes de chimigation en circuit fermé devant être testés
<input type="checkbox"/>	J'ai passé en revue le résumé de l'infrastructure et le registre des siphons de sol.
<input type="checkbox"/>	J'ai assisté à l'inspection visuelle. Toute déficience qui pourrait entraîner une perte de produit dans l'environnement a été notée. Le rapport indique qu'une correction doit y être apportée.
<input type="checkbox"/>	J'ai assisté au test physique du système complet.
<input type="checkbox"/>	J'ai assisté à l'enregistrement des résultats du test physique.
<input type="checkbox"/>	J'ai confirmé toutes les déficiences enregistrées.

<input type="checkbox"/>	J'ai passé en revue le rapport complété.
<input type="checkbox"/>	J'ai confirmé dans le rapport que toutes les déficiences ont été corrigées et enregistrées comme ayant été corrigées.

Tierce partie :

Nom :	
Adress :	
Téléphone :	
Courriel :	

Signature:

Date:

Exploitant :

Exploitant Nom:	
Adresse de l'exploitant :	
Téléphone :	
Courriel :	

Nota : Les exploitants dont l'évaluation de l'eau est réalisée par un (des) tiers qualifié(s) n'ont pas besoin de cette dérogation.